



Programme Wamanga Wa Komor – Composante 3

Appel à projets

Renforcer la contribution des organisations de la société civile locale et issues des diasporas au développement local inclusif des Comores

1. Contexte

Le présent appel à projets (AàP) vise à soutenir les organisations comoriennes de la société civile locales (OSCL) et les organisations issues des migrations (OSIM) engagées dans des dynamiques de développement local et territorial aux Comores.

Dans le cadre du programme « Wamanga Wa Komor » (WWK) – Composante 3 », co-financé par l'Union européenne et mis en œuvre par Initiative Développement (ID) et le FORIM, cet appel à projets a pour objectif de :

- soutenir la mise en œuvre de projets de développement local et territoriaux inclusifs ;
- promouvoir des initiatives contribuant aux économies vertes et bleues aux Comores ;
- favoriser la participation des femmes et des jeunes dans les dynamiques de développement territorial ;
- encourager les partenariats durables entre organisations locales et diasporiques ;
- renforcer les capacités des OSC locales et diasporiques.

2. À qui s'adresse cet appel à projets ?

Cet appel à projets cherche à **renforcer les capacités d'intervention de 08 binômes d'organisations de la société civile** pour concevoir et mettre en œuvre des **projets visant à leur permettre de jouer pleinement leur rôle d'acteurs du développement local**.

Précisément, le présent AàP s'adresse exclusivement aux organisations intervenant aux Comores :

- Organisations de la Société Civile Locales (OSCL) des Comores légalement constituées conformément à la réglementation comorienne en vigueur, à but non lucratif ;
- Organisations de Société Civiles Issues des Migrations (OSIM) comoriennes légalement constituées dans leur pays d'implantation, à but non lucratif et reconnues comme organisations de solidarité internationale issues des migrations.



Programme Wamanga Wa Komor – Composante 3

Ne sont pas éligibles les partis politiques, les organisations à vocation politique, les entreprises à but lucratif ainsi que toute organisation poursuivant des objectifs contraires aux principes de neutralité, d'impartialité et de non-discrimination.

Les projets devront obligatoirement être portés conjointement par **un consortium OSIM/OSCL**.

La collaboration OSIM-OSCL constitue le cœur du dispositif. La complémentarité entre les OSIM, qui apportent leur expertise en gestion de projets, leurs réseaux internationaux et leur capacité à mobiliser des ressources, et les OSCL, qui disposent d'une légitimité communautaire, d'un ancrage territorial et d'une connaissance fine des écosystèmes locaux, est la clé de la réussite des initiatives soutenues.

Le consortium devra désigner une organisation cheffe de file qui sera l'interlocuteur principal d'Initiative Développement et du FORIM. Cette organisation sera responsable de la signature de la convention de financement, de la réception de la subvention, de la coordination administrative et financière du projet ainsi que de la transmission des rapports. Le choix de l'organisation lead est laissé au consortium et peut être une OSIM ou une OSCL, selon les modalités de fonctionnement convenues entre les partenaires.

3. Cadre de mise en œuvre

a) Résultats attendus

Les projets financés devront contribuer à :

- Développer des initiatives durables liées aux économies vertes et bleues ;
- Développer des initiatives durables liées aux économies vertes et bleues ;
- Favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux au niveau local pour une meilleure gestion des ressources naturelles ;
- Favoriser les dynamiques de concertation et de développement local afin de développer des partenariats équilibrés et complémentaires ;
- Améliorer les conditions de vie des populations dans les territoires ciblés ;
- Renforcer les liens entre les membres de la diaspora et les communautés locales.

Les projets devront bénéficier directement aux populations des territoires ciblés, en particulier aux femmes, aux jeunes et plus largement, aux communautés locales concernées par les enjeux identifiés. Les candidatures devront identifier les bénéficiaires directs et indirects du projet ainsi que les changements attendus pour ces publics.

Par économie verte et bleue, on entend :



Programme Wamanga Wa Komor – Composante 3

- « ÉCONOMIE VERTE » : efficacité énergétique, l'utilisation durable des ressources, réduction des émissions de gaz à effet de serre, biodiversité, innovation technologique transition vers une économie bas carbone, création d'emplois verts et durables.
- « ÉCONOMIE BLEUE » : utilisation durable des océans, des mers et des ressources marine, croissance économique en protégeant l'environnement marin, et conservation, avantages écologiques et sociaux, gestion responsable des écosystèmes marins.

b) Activités éligibles

Les projets proposés devront impérativement répondre à au moins un besoin identifié au niveau local et s'inscrire dans une ou plusieurs des thématiques prioritaires du territoire concerné. À cet effet, **les porteurs de projet devront obligatoirement se référer à la feuille de route** spécifique du territoire, disponible auprès de l'équipe technique du programme WWK ou des Opérateurs d'appui labélisés (OPAP) mentionnés dans la section "*Information*"¹ (cf. 4.b).

A titre indicatif, les projets pourront notamment porter sur :

- La gestion durable des ressources naturelles ;
- La valorisation des déchets ;
- La préservation des écosystèmes marins, côtiers ou terrestres ;
- L'agriculture durable ;
- La sensibilisation environnementale ;
- La gouvernance locale participative ;
- Les initiatives favorisant l'engagement des femmes et des jeunes.

Ne sont pas éligibles :

- Les partis politiques et les organisations à caractère politique ;
- Les organisations à but lucratif ;
- Les organisations faisant l'objet de sanctions ou d'interdictions légales dans leur pays d'enregistrement ;
- Les organisations dont les activités sont contraintes aux principes de non-discrimination, de respect des droits humains et de bonne gouvernance.

Les activités devront présenter un caractère non lucratif. Elles ne pourront en aucun cas financer des activités à caractère politique, électoral, confessionnel ou destinées à générer un bénéfice commercial important au profit des organisations porteuses.

¹ OPAP : Opérateur d'appui labélisé



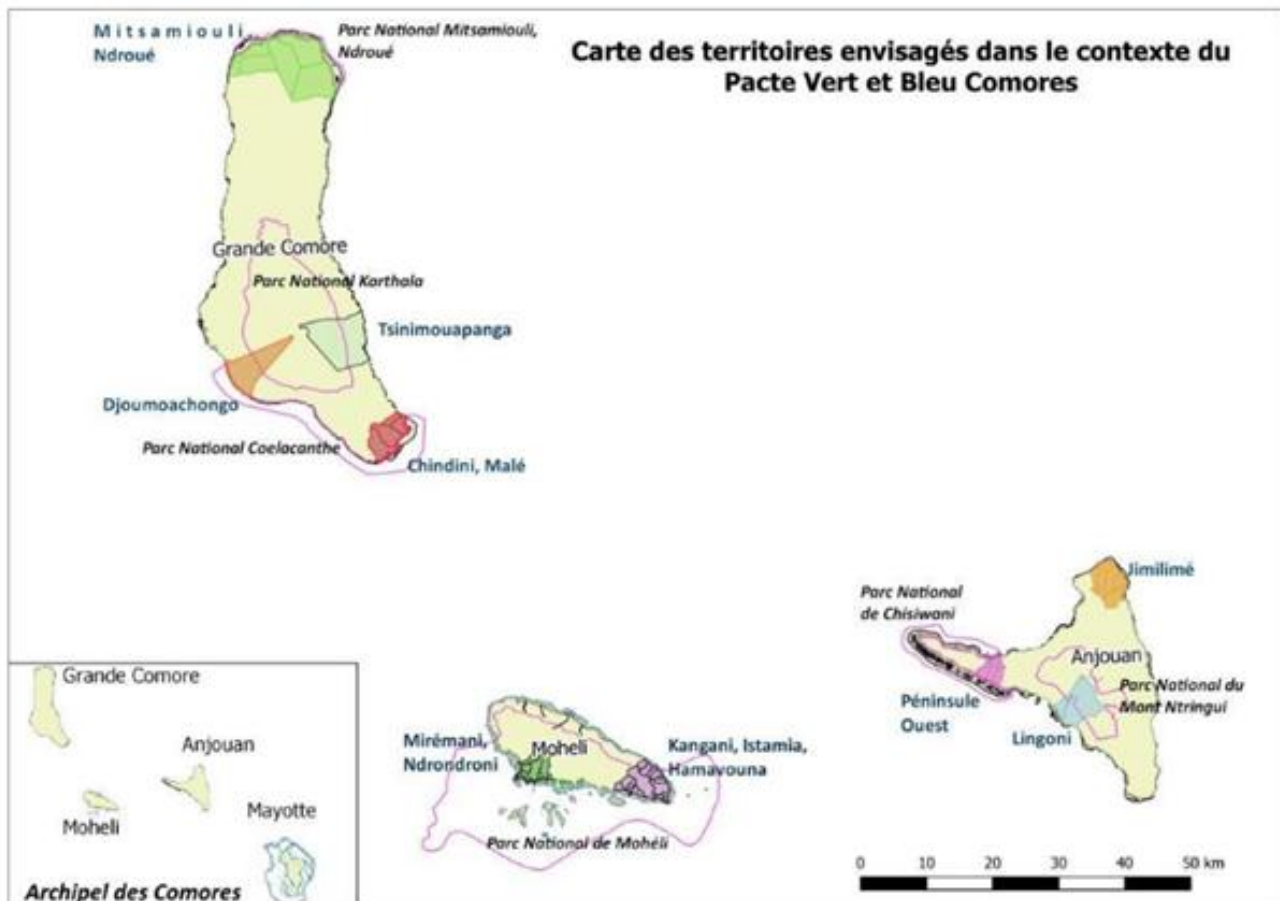
Programme Wamanga Wa Komor – Composante 3

Les organisations du consortium sont encouragées à mettre en place des mécanismes d'échange et de transfert réciproque de compétences, valorisant les expertises respectives des OSIM et des OSCL (gestion de projet, mobilisation communautaire, outils numériques, connaissance du territoire, mobilisation de ressources, etc.) dans une logique de renforcement mutuel.

c) Territoires éligibles

Les initiatives soutenues devront intervenir dans les territoires et zones ciblées du Pacte Vert et Bleu des Comores :

Île	Zones éligibles
Ngazidja (Grande Comore)	Mitsamiouli et Ndroué Chindini, Ourovéni et Malé Tsinimouapanga Mitsoudjé et Djoumoachongo
Anjouan	La péninsule Ouest Jimilimé Le bassin versant de Lingoni
Mohéli	La région de Kangani-Istamia La zone de Ndrondroni Miremani.





d) Modalités de financement

Le montant des subventions accordées par projet sera compris entre :

Guichet	Montant minimum (€)	Montant maximum (€)	Nombre de subventions prévues	Durée maximale d'un projet
Guichet 1 « Petites subventions »	10 000 €	25 000 €	5	12 mois
Guichet 2 « Grandes subventions »	25 000 €	40 000 €	3	12 mois

Les dépenses liées aux ressources humaines et au frais de fonctionnement sont autorisées à condition que **la part de ces dépenses n'excède pas 30% du coût global** de l'action. Il est entendu que le montant dédié aux coûts RH ne vise pas à offrir un salaire aux personnes mobilisées sur l'action, mais plutôt à compenser une mobilisation accrue en raison de la mise en œuvre des activités.

Il est fortement recommandé de prévoir les postes suivants :

- Un.e chargé.e de projet : il ou elle a la responsabilité de planifier et exécuter l'action et de réaliser le rapport narratif.
- Un.e comptable : il ou elle a la responsabilité de gérer le journal de caisse, de s'assurer que les dépenses sont conformes et d'accompagner le ou la chargé.e de projet pour respecter les procédures financières. Il ou elle produit le rapport financier.
- Un.e responsable représentant le consortium OSIM & OSCL (facultatif) : il ou elle accompagne et coordonne l'équipe projet.

Les OSC sont libres de proposer un fonctionnement différent.

Le budget peut **intégrer le coût d'une action de restitution** auprès des communautés et des autorités locales.

Une contribution minimale de 5% par projet est obligatoire, elle peut se présenter en nature ou en fonds disponibles. Les contributions en nature des OSC sont vivement encouragées (exemple : mise à disposition d'une salle pour éviter une location, apport d'agrégats « sable, gravier, moellon... », mise à la disposition d'un siège ou de matériels informatique, bénévolat, paiement des frais d'hôtel pendant la mission). Les OSC sont invités à indiquer dans leur budget les contributions qu'elles ont en mesure d'apporter pour le projet. Une cible de **5 à 10% de contribution en nature des OSC est encouragée.**

En amont du démarrage du projet, l'équipe technique du projet WWK dispensera une formation aux procédures de gestion financière attendue



Programme Wamanga Wa Komor – Composante 3

Les dépenses notamment éligibles sont :

- Les coûts liés à la mise en œuvre des activités ;
- Les frais de coordination et suivi du projet ;
- Les dépenses de formation ;
- Les équipements et petits matériels ;
- Les frais logistiques ;
- Les frais de communication et visibilité ;
- Les ressources humaines directement liées au projet ;
- Les frais de mission de l'OSIM aux Comores (billet d'avion) ;
- Les frais d'organisation d'au moins une réunion d'échange collective.

Ne sont pas éligibles à la demande de subvention :

- Les frais de remboursement de dettes et de charge de dette (intérêts) ;
- Les frais liés à la constitution de provisions pour perte ou dettes futures ;
- Les achats de terrains ou d'immeubles, sauf s'ils sont indispensables à la mise en œuvre directe de l'action ;
- Les crédits à des tiers ;
- Le coût des salaires du personnel de l'administration nationale ;
- Les dépenses liées au fonctionnement des structures porteuses du projet ;
- Les frais d'étude et de faisabilité du projet ;
- Les frais de déplacement et de séjour non liés à la mise en œuvre du projet.

Toute demande déposée dans le cadre du présent appel à projet doit être accompagnée d'un budget prévisionnel détaillant les différentes dépenses prévues. Certains coûts n'étant pas pris en charge dans le cadre de l'appel à projet, ils ne peuvent donc pas figurer dans le budget prévisionnel soumis.

De plus :

- Toutes les dépenses présentées doivent être nécessaires pour la mise en œuvre du projet proposé.
- L'évaluation des coûts doit être effectuée sur la base de critères objectifs, tels que l'élaboration de devis préalables, et ils doivent être en adéquation avec les prix du marché.
- Le budget prévisionnel doit être élaboré en recherchant systématiquement le meilleur rapport coût/efficacité.
- Les dépenses administratives et de fonctionnement devront rester proportionnées au budget global de l'action.

e) Durée des projets

La durée prévisionnelle des projets est de 6 à 12 mois. A titre exceptionnel, des projets d'une durée légèrement inférieure à 6 mois pourront être acceptés si cette durée est pleinement justifiée par la nature des activités proposées. En revanche, la durée d'un projet ne pourra en aucun cas excéder 12 mois.



Programme Wamanga Wa Komor – Composante 3

4. Comment les projets seront sélectionnés ?

a) Critères de sélection

Les projets soumis seront évalués sur la base des critères suivants :

- Pertinence du projet au regard des priorités territoriales ;
 - Contribution aux économies vertes et bleues ;
 - Capacités organisationnelles et expériences précédentes des structures porteuses ;
 - Impact attendu sur les communautés locales ;
 - Qualité du partenariat OSIM/OSCL ;
 - Complémentarité des expertises des deux organisations ;
 - Ancrage territorial de l'OSCL ;
 - Valeur ajoutée de l'OSIM ;
 - Participation des femmes et des jeunes ;
 - Durabilité, faisabilité technique et financière ;
 - Cohérence budgétaire.
- ❖ **Valeur ajoutée de la diaspora (OSIM)** : le projet doit démontrer en quoi la participation de l'OSIM apporte une valeur différentielle (exemple : innovation, accès aux marchés, expertise technique, mobilisation de cofinancement) qui ne serait pas disponible sans son implication ;
- ❖ **Valeur ajoutée de l'OSCL** : le projet doit démontrer en quoi la participation de l'OSCL apporte une valeur différentielle (par exemple : connaissance du contexte local, ancrage territorial, proximité avec les communautés, compréhension des besoins, capacité de mobilisation des acteurs locaux, pérennisation des actions, etc.) qui ne serait pas disponible sans son implication.
- ❖ **Engagement des deux organisations dans la gouvernance, la mise en œuvre et le suivi du projet** : la fréquence et la nature des interactions entre l'OSIM et l'OSCL, la présence de l'OSIM sur le terrain (missions, participation à des ateliers locaux), et la contribution de l'OSIM à la mobilisation de ressources additionnelles (en espèces ou en nature) ;
- ❖ **Stratégie de durabilité** : la capacité du binôme à assurer la continuité du projet au-delà du financement de l'UE sera évaluée.
- ❖ **Projets favorisant la participation active des femmes et des jeunes** en tant qu'acteurs du développement local et contribuant au renforcement de la cohésion sociale.

b) Processus de sélection



Programme Wamanga Wa Komor – Composante 3

Le processus de sélection se déroulera en une étape :

Les équipes techniques ainsi que les OPAP se rendent disponible pour assurer un accompagnement technique auprès des organisation candidates dans la finalisation de leur dossier complet.

Les projets complets seront évalués par un comité de sélection composé notamment :

- d'Initiative Développement ;
- du FORIM ;
- de représentants institutionnels ;
- d'experts techniques ;
- de représentants de la société civile issus de Grandes Comores, Mohéli, Anjouan.

Les membres seront désignés avant la tenue du comité, conformément à une note spécifique au comité d'experts.

Les organisations sélectionnées bénéficieront :

- d'un accompagnement technique ;
- de formations en gestion de projet ;
- d'un appui au suivi financier ;
- d'un accompagnement à la capitalisation et à la redevabilité ;
- d'un suivi technique tout au long de la mise en œuvre.

c) Gestion de la subvention

Conformément au Manuel de Procédures du projet WWK, la subvention sera décaissée en 3 tranches de financement :

- **50% au démarrage du projet** : à la signature de la convention par toutes les parties ;
- **30% pour la 2ème tranche** : après validation par ID et le FORIM du rapport intermédiaire technique et financier, accompagné des justificatifs de dépenses et de ressources correspondant à au moins 90% de la première tranche ;
- **20% pour la dernière tranche (solde)** : à la validation par ID et le FORIM du rapport final technique et financier, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives de l'ensemble des dépenses du projet, ainsi que des photos et vidéos.

Un rapport intermédiaire sera demandé à la date convenue dans la convention (généralement à mi-parcours). Le rapport final fera l'objet d'une action de restitution auprès des communautés et des autorités locales, dont le coût est à intégrer dans le budget de l'action.

Les demandes de décaissement et les rapports associés doivent être cosignés par les représentants de l'OSIM et de l'OSCL, attestant de leur accord sur l'état d'avancement et l'utilisation des fonds.



Programme Wamanga Wa Komor – Composante 3

4. Comment être candidat ?

a) Modalités de candidature

Les OSC intéressées par le présent appel à projets (AàP) et souhaitant candidater doivent suivre les étapes ci-dessous :

1. Retrait du formulaire

Les organisations peuvent retirer une copie de cet Appel à Projet et de la fiche projet et son budget à remplir WWK, par demande en ligne aux contacts des personnes citées dans la partie 4.B Informations, et en présentiel aux Comores dans les locaux des bureaux d'ID :

- **Ngazidja à Itsandra** : En face de la commune d'Itsandra à côté du Foyer des femmes
- **Anjouan à Mirontsy** : Caisse de retraite de Mirontsy _ ancien air Madagascar
- **Mohéli à Fomboni** : Immeuble FADESIM

Les fiches sont disponibles du **lundi au vendredi, de 9h à 16h**.

2. Dépôt du dossier de candidature au plus tard le 07 octobre 2026

Pour candidater, **peu importe le guichet**, il est impératif de remplir le formulaire unique et fournir les pièces suivantes :

- La **fiche projet et son budget** (formats Word et Excel), dûment remplis ;
- Une **lettre de soumission** adressée au Responsable du Programme WWK, datée et signée par le représentant de l'organisation du consortium OSIM et OSCL ;
- La Charte d'engagement comme **preuve de création du consortium entre OSIM et OSCL** avec signatures des représentant des organisations ;
- Une **lettre d'engagement de l'OSIM** (2 pages maximum) dans laquelle elle décrira son expérience antérieure, les compétences qu'elle mobilisera, et les modalités de sa participation au suivi et à l'évaluation du projet, ainsi qu'à la recherche de financements pour assurer la pérennité des actions ;
- Une **lettre d'engagement de l'OSCL** précisant son expérience, son ancrage territorial, les ressources mobilisées et son rôle dans la mise en œuvre du projet ;
- **Copie du récépissé d'enregistrement ou de l'agrément** de l'ensemble des organisations.

Dans un second temps, les organisations devront également fournir :

- Une présentation de chaque organisation, avec rapports ou preuves de projets précédemment réalisés ;
- Tout document permettant d'apprécier l'expérience des organisations ;



Programme Wamanga Wa Komor – Composante 3

- Un RIB du compte bancaire ou des comptes bancaires des organisations qui recevront les subventions.

Les organisations doivent faire parvenir leurs dossiers de candidature complet **au plus tard le 07 octobre 2026 à 16h59 (heure des Comores)**, aucune candidature ne sera traitée après cette date limite de dépôt.

Les dossiers de candidature sont à envoyer par voie électronique à l'adresse **recrutement.comores@id-ong.org**, avec en copie **rlasso@forim.net** avec pour objet de votre mail : WWK_Candidature AAP_GuichetXX (*indiquez le guichet auquel vous candidatez*) île principale d'intervention_Nom de l'organisation porteuse du consortium.

⚠ Aucune candidature ne sera traitée après les dates limites indiquées.

b) Informations

Pour toutes questions sur cet AàP et sur le guichet recommandé pour votre consortium, merci de contacter :

Ngazidja	Safina Ali	Tel : +269 464 05 54 Email : s.ali@id-ong.org	Pour les OSCL
Anjouan	Moussa Soumaila	Tel : +269 386 02 09 Email : m.soumaila@id-ong.org	Pour les OSCL
Mohéli	Assane Bouni-Yamane	Tel : +269 392 98 68 Email : a.bouni-yamine@id-ong.org	Pour les OSCL
OPAP - UNACOF	Mohamed Dalani	Tel : +33 6 12 38 88 02 Email : mohamed.dahalani1@gmail.com	Pour les OSIM
OPAP - Cosim NA	Ibrahima Anne	Tel : +33 6 67 68 60 31 Email : ibanne50@hotmail.com	Pour les OSIM
OPAP – Fact Madagascar	Patrick Rakotomalala	Tel : +33 6 26 09 09 52 Email : prakotomalala@fact-madagascar.org	Pour les OSIM
OPAP – Comor impact	Nakim	Email : comorimpact4@gmail.com	Pour les OSIM
FORIM	Renata Lasso	Email : rlasso@forim.net	Pour les OSIM



Programme Wamanga Wa Komor – Composante 3

Des séances deancements de l'AàP avec prise d'informations auront lieu selon le calendrier suivant :

Ngazidja :

Zone 1 : à Itsinkoudi Oichili le 09 septembre 2026 à 10h00 ;

Zone 2 : à Moroni, le 10 septembre 2026 à 10h00 ;

Zone 3 : à Foubouni, le 11 septembre 2026 à 10h00 ;

Zone 4 : à Bangoi-Kouni, le 08 septembre 2026 à 10h00 ;

Zone 5 : à Mitsamiouli, le 08 septembre 2026 à 11h00 ;

Zone 6 : à Tsinimoipanga, le 11 septembre 2026 11h00 ;

Zone 7 : à Mitsoudjé, le 10 septembre 2026 à 10h00.

Anjouan :

Zone 1 : à Chandra le 09 septembre 2026 à 09h00 ;

Zone 2 : à Bambao Mtsanga, le 09 septembre 2026 à 13h00 ;

Zone 3 : à Moya, le 08 septembre 2026 à 10h00 ;

Zone 4 : à Vouani, le 08 septembre 2026 à 14h00 ;

Zone 5 : à Sima, le 09 septembre 2026 à 10h00 ;

Zone 6 : à Mrijou Nyumakélé, le 08 septembre 2026 à 10h00 ;

Zone 7 : à Mutsamudu, le 10 septembre 2026 à 10h00.

Mohéli :

Zone 1: à Wanani le 08 septembre 2026 à 9h00

Zone 2 : à Hamavouna, le 08 septembre 2026 à 14h00

Zone 3 : à Ndrondroni, le 09 septembre 2026 à 10h00 ;

Zone 4 : à Fomboni, le 09 septembre 2026 à 10h00 ;

Pour les organisations de la diaspora :

En ligne : le vendredi 11 septembre à 17h00 (heure de France)

c) Processus de sélection des projets

Les dossiers de candidature seront examinés en deux étapes :

Étape 1 : Relecture des projets

Après la clôture des dépôts, l'équipe du programme WWK procédera à la relecture des projets soumis. À cette étape, les OSC pourront être contactées pour compléter ou clarifier certaines informations relatives à leurs projets.



Programme Wamanga Wa Komor – Composante 3

Étape 2 : Comité d'Évaluation et sélection finale

Une séance d'évaluation sera organisée dans chaque Ile pour la sélection finale des projets, sur la base :

- Des critères de sélection définis ;
- Les besoins prioritaires de chaque territoire ;
- La cohérence entre la qualité du projet et le budget proposé.

Les organisations pourront être invitées à venir présenter leur projet devant le comité de sélection.

À l'issue du comité de sélection, les OSC seront notifiées de la décision et une **convention de financement** leur sera proposée pour signature.

d) Annexes disponibles sur demande :

Les annexes sont disponibles sur demande, en physique dans les locaux d'ID, ou par mail à l'adresse citée en amont, en version numérique.

- Fiche projet ;
- Formulaire d'Appel à Projet
- Trame de création de consortium ;
- La charte d'engagement OSIM/OSCL.